

Un des caractères que revêtent les mouvements religieux en nos temps de ruine, c'est de remplacer les directions de la Parole par des imaginations que l'homme tire de son propre fonds.

Ainsi, on a la prétention d'atteindre le cœur et la conscience des inconvertis, en inventant de nouveaux moyens d'action adaptés aux mœurs de notre époque. Comme si la parole de Dieu n'avait pas prévu toutes les époques! ...comme si elle ne portait pas avec elle sa propre puissance, et n'était pas toujours *actuelle* dans sa faculté de s'adapter aux besoins de l'homme, le même dans tous les temps et dans tous les lieux... On a oublié que la bénédiction de Dieu ne peut être détachée de l'obéissance stricte à sa Parole.

Aujourd'hui, les hommes pensent coopérer à l'œuvre de Dieu en laissant aux femmes la liberté de prêcher, et nous donnent, entre autres, comme prétexte, qu'il faut, par tous les moyens possibles, s'opposer à l'incrédulité grandissante. Les femmes prient et prêchent en public! et, pour justifier un prétendu

droit et une prétendue nécessité, on cite la Parole et l'on invoque l'existence des *prophétesses* sous l'ancienne économie. Commençons donc par examiner la Parole à ce sujet.

Nous remarquons tout d'abord que, prendre les passages qui parlent des *prophétesses* pour établir que des femmes peuvent évangéliser en public, c'est tout simplement tordre les Ecritures (2 Pierre 3: 16). Non seulement *évangéliser* et *prophétiser* sont deux choses différentes, mais la Parole dit qu'il est *honteux* pour la femme de parler en public, – « dans l'assemblée » était bien en public (1 Cor. 14: 34, 35) – puis qu'il n'est pas permis à la femme d'enseigner en prenant la place de l'homme, et c'est ce que nous verrons en nous occupant de 1 Timothée 2. Ayant posé ce premier point, nous allons examiner quelques passages cités en vue de revendiquer le ministère public de la femme.

Dans l'Ancien Testament (Ex. 15), on cite Marie, sœur d'Aaron, qui était prophétesse; et on se sert de Michée 6: 4, pour mettre cette femme au même rang que Moïse et Aaron, ses frères. Ce chapitre de Michée est un plaidoyer de l'Eternel avec son peuple. Au verset 4, l'Eternel rappelle qu'il a envoyé devant le peuple, Moïse, Aaron et Marie. Cette citation ne prouve pas ce qu'on veut lui faire prouver, attendu que Moïse était le médiateur; Aaron, le sacrificateur, et que Marie était une *prophétesse*. Or, la Parole a pris soin de nous taire les prophéties de Marie, de même que ce qui a trait à son service spécial: *un seul fait*

relatif au service de Marie, nous est raconté; après la traversée de la mer Rouge (Ex. 15: 20), elle se mit à la tête de toutes les femmes (non pas à la tête des hommes), pour célébrer la grande délivrance de l'Éternel. Nous ne doutons pas que Marie fut *une aide* pour ses frères, dans leur service: elle était prophétesse, mais elle n'était pas l'égale de Moïse et d'Aaron. Son histoire ne peut, en aucune façon, servir d'antécédent au prétendu principe que la femme est l'égale de l'homme, dans le ministère de la Parole.

Il est remarquable que le Saint Esprit ait trouvé bon de nous donner, au chapitre 12 des Nombres, le récit détaillé de l'acte de jalousie de Marie contre son frère, et de la discipline qui en fut la conséquence. « Marie et Aaron (non pas Aaron et Marie) parlèrent contre Moïse, etc. » L'Éternel prend alors la cause de Moïse, en faisant ressortir la dignité de son service, puis Marie est châtiée – Marie, non pas Aaron – et ce fait la signale comme coupable; sans doute, elle avait influencé son frère. – Deutéronome 24: 9, rappelle cette circonstance pénible: « Souviens-toi de ce que l'Éternel, ton Dieu, fit à Marie dans le chemin, quand vous sortiez d'Égypte. »

C'est dans le même but, c'est-à-dire pour justifier le ministère public de la femme et son égalité avec l'homme, qu'on s'est appuyé sur les récits de Juges 4, et de 2 Rois 22. Ceux qui citent ces passages ne tiennent aucun compte de l'époque à laquelle ces récits se rapportent, non plus que de l'état dans lequel se trouvait alors le peuple de Dieu. Au temps

des Juges, après la mort de Josué et des anciens qui étaient ses contemporains, le peuple de Dieu était tombé bien bas ; la Parole, lorsqu'elle définit cet état, conclut en disant que « chacun faisait ce qui était bon à ses yeux ». – Au temps de 2 Rois 22, la déchéance était telle, qu'on avait perdu jusqu'au souvenir *du livre de la loi*, et que le peuple se corrompait dans l'idolâtrie.

En ces temps de décadence, où l'idolâtrie avait fait oublier Dieu et sa loi, Dieu suscitait des prophètes au milieu de son peuple ; Elie et Elisée en sont des exemples. Le ministère de ces prophètes était une visitation miséricordieuse de Jéhova. Dans les évangiles, le Seigneur a été pris, plusieurs fois, sincèrement, pour un de ces prophètes par lesquels Dieu visitait son peuple. Dieu choisissait des hommes pieux pour révéler sa pensée, quand on avait violé et oublié sa loi. Mais aux époques dont parlent Juges 4 et 2 Rois 22, l'état du peuple était tel, qu'il n'y avait, paraît-il, aucun homme assez pieux pour être envoyé comme prophète ; et, plutôt que d'abandonner son peuple, Dieu communiquait sa pensée et jugeait par l'intermédiaire d'une femme pieuse. Le verset 9 du chapitre 4 des Juges montre que Debora sentait l'humiliation qu'il y avait pour le peuple de Dieu, d'être délivré de ses ennemis par la main d'une femme.

Parmi les reproches que l'Eternel fait à Israël, par la bouche d'Esaië, nous trouvons ceci au verset 12 du chapitre 3 : « Quant à mon peuple, des enfants l'oppriment, et des femmes le gouvernent. »

A la naissance du Seigneur, on trouve encore une prophétesse, Anne, femme pieuse, qui elle aussi, rendait témoignage en un temps fâcheux. Elle ne quittait pas le temple, servant Dieu en jeûnes et en prières, nuit et jour, et elle parlait du Seigneur à tous ceux qui, à Jérusalem, attendaient la délivrance (Luc 2: 36-38).

Ces femmes prophétisaient donc; l'Esprit s'emparait d'elles pour communiquer la pensée de Dieu dans un cas donné, témoin Hulda, en 2 Rois 22, tandis que Debora, déjà citée, jugeait Israël en une de ces époques de déchéance.

Mais de tels cas sont des témoignages exceptionnels de la bonté de Dieu dans des temps de ruine. Ils ne créent aucun antécédent, et ils ne posent pas le moins du monde, le principe que la femme soit l'égale de l'homme dans le ministère public, ou l'administration de la maison de Dieu, ici-bas. Nous verrons que le contraire se trouve nettement établi dans le Nouveau Testament.

Il est utile de remarquer que dans le domaine de Dieu, l'ennemi fait des contrefaçons de tout, même de ces témoignages de sa souveraine bonté. Ainsi, à côté des prophètes de l'Eternel, et des prophétesses dont la mission était une preuve de la condescendance de Dieu, il y avait aussi de *faux prophètes* et de *fausses prophétesses* (Néh. 6: 10-14, par exemple). Le type d'une femme qui *se dit prophétesse*, donné par le Seigneur pour exprimer la corruption ecclésiastique de Thyatire (Apoc. 2: 20-23), est aussi bien significatif.